

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique

Ayant été saisi par plusieurs personnes au sujet du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Dun le Poëlier je tenais à vous faire part de la position de la Fédération départementale des chasseurs de l'Indre.

Nous considérons que le légitime développement des énergies non fossiles et en l'espèce des panneaux photovoltaïques doit se faire aux conditions suivantes :

En priorité installation sur les parkings et toits des grandes surfaces des zones commerciales (situées par définition près des lieux de consommation électrique)

Puis les zones rurales non agricoles (sites de stockage de déchets, anciennes carrières...) et les toits des bâtiments agricoles

Enfin les terres sans potentiel agricole viable. (même si cela récompense parfois les « mauvais élèves » qui avaient laissé leur terres agricoles s'enfricher).

Les nombreuses demandes actuelles nous semblent aujourd'hui traitées de façon totalement anarchique et vont provoquer des tensions considérables dans un monde agricole déjà en ébullition.

Le département de l'Indre a des engagements à respecter fixés par Paris et Bruxelles.

Il aurait fallu :

- 1) définir en nombre d'hectares, l'objectif à atteindre pour notre département. (eg x ha d'équipement photovoltaïque)
- 2) demander aux candidats de déposer leur projet avant fin 2024 par exemple
- 3) faire voter par la commission idoine les projets retenus pour atteindre l'objectif global en sélectionnant de façon objective les dossiers les plus « vertueux » sur les critères suivants : Besoin électriques limitrophes, capacité d'accueil des postes « sources », impact écologique,
- 4) exiger des promoteurs le blocage des fonds nécessaires à leur démantèlement futur pour ne pas laisser une poubelle de plus aux générations futures.

Aujourd'hui c'est l'anarchie la plus totale.

Chaque postulant se dépêche de déposer au plus vite son dossier avant que la filière ne s'organise aux conditions évoquées ci-dessus.

Les enquêtes publiques se font au niveau communal alors qu'une approche « isochrone » aurait due être mise en place (questionner tous les territoires situés à moins de X mètres du projet).

Nous sommes devant une poudrière absolue ; la marge moyenne d'une exploitation agricole est de 50 à 200 € par HA et par an avec tous les aléas inhérents et un travail considérable. On parle, via le photovoltaïque d'une rémunération comprise entre 3000 et 6000 € par HA. On comprend les enjeux, les jalousies suscitées... L'état doit organiser tout cela s'il ne veut pas provoquer une crise de plus dans le monde agricole.

Aujourd'hui les plus « informés », les plus « réactifs », les mieux « informatisés », les mieux conseillés se jettent tous sur cette manne dans l'unique but est de faire de l'argent sans effort ; c'est compréhensible mais c'est injuste et dangereux.

La fédération des chasseurs de l'Indre soutient donc avec force le développement des énergies non fossiles mais souhaite que ce dernier s'opère dans l'intérêt collectif, avec des règles précises et non pas via des initiatives individuelles très éloignées des préoccupations écologiques mise en avant.

Pour ces raisons nous sommes contre ce projet dès lors qu'il ne s'inscrit pas dans une démarche départementale organisée, planifiée, orchestrée, et collectivement définie.

Je vous prie de croire en ma considération distinguée

Laurent Gandillot

Président de la fédération des chasseurs de l'Indre